

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 51^e SEANCE

Président : M. PAPADATOS (Grèce)

SOMMAIRE

POINT 81 DE L'ORDRE DU JOUR : PROTECTION DU CLIMAT MONDIAL POUR LES GENERATIONS PRESENTES ET FUTURES (suite)

POINT 85 DE L'ORDRE DU JOUR : FORMATION ET RECHERCHE (suite)

- a) INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE (suite)
- b) UNIVERSITE DES NATIONS UNIES (suite)

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

POINT 84 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT (suite)

- d) FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (suite)
- e) PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (suite)

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite)

- b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/45/SR.51
3 janvier 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

69.

La séance est ouverte à 15 h 30.

POINT 81 DE L'ORDRE DU JOUR : PROTECTION DU CLIMAT MONDIAL POUR LES GENERATIONS PRESENTES ET FUTURES (suite)

Projet de résolution intitulé "Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures" (A/C.2/45/L.66*)

1. M. BORG-OLIVIER (Malte), présentant le projet de résolution au nom des coauteurs, auxquels se sont joints le Bangladesh, le Cameroun, le Cap-Vert, Fidji, la Finlande, Madagascar et la Thaïlande, dit qu'il importe au plus haut point qu'il y ait participation universelle effective aux négociations concernant une convention-cadre sur l'évolution du climat. Tous les participants doivent être convaincus que ces négociations se dérouleront dans l'équité et tiendront compte de l'existence d'intérêts divergents. L'élaboration du projet de résolution proposé a été très complexe car il a fallu prendre en considération beaucoup de questions et certains intérêts importants et souvent contradictoires. Il n'a pas été possible de donner satisfaction sur tous les points aux délégations, mais comme celles-ci étaient disposées à faire preuve de souplesse sur les questions importantes, on peut maintenant proposer un projet de résolution bien équilibré.

2. Le PRESIDENT annonce que la délégation jordanienne se joint aux coauteurs.

3. M. PETRONE (Italie) dit que les Etats membres de la Communauté européenne estiment que l'on est allé, dans le consensus, aussi loin qu'il est possible de le faire en l'état actuel des choses. Quoique imparfait, le projet de résolution doit être soutenu par le plus grand nombre d'Etats possible; aussi les Etats de la Communauté se joignent-ils tous aux coauteurs. Ils aborderont bien sûr les négociations à venir avec leurs propres vues, mais écouteront les autres avis et tiendront compte des préoccupations des pays en développement, avec un esprit ouvert et comme toujours conciliant.

POINT 85 DE L'ORDRE DU JOUR : FORMATION ET RECHERCHE (suite)

a) INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE (suite)

Projet de résolution intitulé "Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche" (A/C.2/45/L.68)

4. M. MARTIN (Royaume-uni) présente le projet de résolution.

b) UNIVERSITE DES NATIONS UNIES (suite)

Projet de résolution intitulé "Université des Nations Unies" (A/C.2/45/L.70)

5. M. KOIKE (Japon) présente le projet de résolution au nom des coauteurs, auxquels se sont joints le Bangladesh, le Pérou et l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)
(A/C.2/45/L.8, L.33, L.49, L.64 et L.65)

Projets de résolution intitulés "Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement" (A/C.2/45/L.8 et L.65)

6. M. AMAZIANE (Maroc), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/45/L.65, qui a été établi sur la base des consultations officieuses concernant le projet de résolution A/C.2/45/L.8. Il recommande que ce projet de texte soit adopté sans être mis aux voix.

7. Le projet de résolution A/C.2/45/L.65 est adopté.

8. Le projet de résolution A/C.2/45/L.8 est retiré par ses auteurs.

Projet de résolution intitulé "Coopération internationale pour s'attaquer aux conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl" (A/C.2/45/L.49)

9. Mme KIMBALL (Secrétaire de la Commission) dit qu'il convient de remplacer, à l'alinéa b) du paragraphe 1 du texte, les mots "un secrétaire général adjoint" par "l'un des secrétaires généraux adjoints".

10. M. AMAZIANE (Maroc), Vice-Président, présente le projet de résolution au nom des coauteurs, auxquels se sont joints le Samoa et le Sénégal, et recommande qu'il soit adopté sans être mis aux voix.

11. Le projet de résolution A/C.2/45/L.49 est adopté.

12. M. VORONTSOV (Union des Républiques socialistes soviétiques), s'exprimant au nom des délégations biélorussienne, ukrainienne et soviétique, qui sont à l'origine du projet de résolution qui vient d'être adopté, remercie les 116 autres délégations qui se sont portées coauteurs du texte. Avec ce geste de solidarité, on voit une fois de plus que lorsqu'un esprit de bonne volonté les unit, les nations peuvent devenir une force puissante au service de l'humanisme et du bien général, et qu'aux antipodes de l'"égoïsme sacré", un désir sincère d'aider les autres habitants de la planète dépasse les frontières naturelles et efface toutes les distinctions politiques, raciales, régionales ou autres. C'est dans de pareils moments que les notions d'"humanité" et de "genre humain" prennent toute leur signification et que la catégorie philosophique des "valeurs humaines universelles" s'incarne dans des mesures politiques concrètes.

13. La délégation soviétique note avec satisfaction l'utile travail accompli par le Secrétariat de l'ONU pour faciliter l'examen approfondi et fructueux, à la session en cours, des différents aspects du problème de Tchernobyl. Il convient de remercier tout spécialement le Secrétaire général, le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale et le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe.

(M. Vorontsov, URSS)

14. La résolution qui vient d'être adoptée servira de plan cadre à l'action à mener fermement à plusieurs niveaux pour limiter les dommages causés par l'accident de Tchernobyl, toutes les parties intervenant - gouvernements, organisations et institutions spécialisées des Nations Unies, organes du Secrétariat - devant coordonner leurs activités, qui devront être mutuellement acceptables.

15. Les trois délégations précitées ayant déjà fait des observations sur certaines dispositions de la résolution, M. Vorontsov se concentre sur quelques points d'un caractère plus général. D'abord, le programme international de coordination des activités prévu par la résolution doit être exécuté dans des délais précis et les activités de chacune des parties intéressées doivent être clairement définies. Ensuite, on soulignerait l'importance de l'opération si on désignait l'un des secrétaires généraux adjoints du Secrétariat pour coordonner les opérations. Par ailleurs, tous les Etats intéressés et, surtout, les experts des pays les plus touchés par l'accident, devraient pouvoir participer aux travaux de l'Equipe spéciale prévus par la résolution. Enfin, il faut pouvoir compter sur un vaste appui international, prenant notamment la forme de contributions volontaires. En ce qui les concerne, les Gouvernements biélorussien, ukrainien et soviétique s'engagent à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour intégrer totalement la coopération internationale dans les mesures qu'ils prennent au niveau national pour remédier aux effets de la catastrophe de Tchernobyl, et pour la bien mettre à profit. Ils sont prêts à continuer à fournir tous les renseignements qu'ils peuvent et à offrir les meilleures conditions de travail aux missions et experts internationaux, dont les recommandations et les conseils seront pleinement pris en considération. Ils sont également résolus à partager avec tous les pays intéressés l'expérience qu'ils acquièrent maintenant dans "l'après-Tchernobyl". Vu l'importance que revêt à notre époque l'énergie nucléaire pour l'économie des pays de nombreuses régions du monde et la dimension du problème qu'elle pose à l'homme, on ne saurait surestimer la valeur d'une approche intégrée.

16. Les trois délégations espèrent que les mesures que tous les Etats membres doivent prendre collectivement et individuellement aideront beaucoup à limiter les dommages causés par l'accident de Tchernobyl. Les Nations Unies prouveront ainsi de manière convaincante qu'elles offrent d'immenses possibilités lorsqu'il s'agit de résoudre des problèmes mondiaux complexes, problèmes au centre desquels, en dernière analyse, se trouve l'homme.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

Projet de résolution intitulé "Décennie mondiale du développement culturel"
(A/C.2/45/L.33 et L.64)

17. M. AMAZIANE (Maroc), Vice-Président, dit que les consultations officieuses ont permis d'aboutir à un texte de consensus, établi sur la base du projet de résolution A/C.2/45/L.33 et recommande que ce texte (A/C.2/45/L.64) soit adopté sans être mis aux voix.

18. Le projet de résolution A/C.2/45/L.64 est adopté.

19. Le projet de résolution A/C.2/45/L.33 est retiré par ses auteurs.

Projet de résolution intitulé "Esprit d'entreprise" (A/C.2/45/L.27/Rev.1)

20. Le PRESIDENT annonce que la Hongrie s'est jointe aux coauteurs.

POINT 84 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT (suite)

d) FONDOS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (suite)

Projet de résolution intitulé "Sommet mondial pour les enfants" (A/C.2/45/L.62)

21. Le PRESIDENT annonce que le Bangladesh, Cuba, l'Equateur, la Grèce, l'Irlande, la Jamaïque, la Mongolie et Saint-Kitts-et-Nevis se sont joints aux coauteurs.

e) PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (suite)

Projet de résolution intitulé "Administration du Programme alimentaire mondial" (A/C.2/45/L.63)

22. M. AMAZIANE (Maroc), Vice-Président, précise que le Maroc, qui est l'un des pays à l'origine du projet de résolution, doit figurer sur la liste des coauteurs. En outre, au paragraphe 2, il convient d'insérer après le mot "décision" les mots "consignée dans le document E/1990/191 du 9 juillet 1990". Il recommande que le projet de résolution soit adopté sans être mis aux voix.

23. M. MARTIN (Royaume-Uni) demande pourquoi le projet de résolution à l'examen, de même que d'autres projets de texte, sont présentés sans être accompagnés d'un état de leurs incidences sur le budget-programme.

24. Le PRESIDENT explique que lorsqu'un projet de résolution n'est pas accompagné d'un état de ses incidences sur le budget-programme, c'est qu'il n'a pas d'incidences de cette nature.

25. Le projet de résolution A/C.2/45/L.63, tel qu'il a été révisé oralement, est adopté.

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite)

b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite)

Projet de résolution intitulé "Assistance spéciale aux Etats de première ligne" (A/C.2/45/L.15)

26. M. GIANELLI (Uruguay), Vice-Président, dit qu'à la suite d'une série de consultations officieuses, l'accord s'est fait sur le projet de texte A/C.2/45/L.15, au paragraphe 3 duquel il convient cependant d'insérer à la suite du groupe de mots "des actes d'agression et de déstabilisation commis" l'incise "- les premiers dans le passé, les seconds encore maintenant -". Le Mali, le Suriname et le Swaziland se sont joints aux coauteurs. Le projet de résolution ne comporte pas d'incidences financières.

27. Le projet de résolution A/C.2/45/L.15, tel qu'il a été révisé oralement, est adopté.

28. M. MUCHANGA (Zambie) remercie la Commission d'avoir adopté à l'unanimité le texte proposé, geste de solidarité que les 70 millions d'habitants des Etats de première ligne apprécient vivement. Nombre de délégations ont participé à l'élaboration de la résolution, dont la version définitive reflète avec exactitude la situation actuelle en Afrique australe.

29. M. MARTIN (Royaume-Uni) dit que, tout en s'associant au consensus sur le projet de résolution A/C.2/45/L.15, il n'en estime pas moins regrettable que la Commission n'ait pas tenu plus grand compte des nombreux éléments positifs qui sont intervenus en Afrique du Sud depuis la libération de Nelson Mandela. De même, au paragraphe 3, on aurait pu marquer que les actes de déstabilisation, comme les actes d'agression, sont un fait du passé. Enfin, l'importante assistance fournie par le Royaume-Uni aux Etats de première ligne doit être considérée dans un contexte plus vaste que celui dont il est question au paragraphe 4 du dispositif.

Projet de résolution intitulé "Opération Survie au Soudan" (A/C.2/45/L.17/Rev.1)

30. M. GIANELLI (Uruguay), Vice-Président, dit que le libellé du projet de résolution est l'aboutissement d'une série de consultations officieuses et il souhaite que la Commission adopte ce texte sans le mettre aux voix. Il annonce d'autre part que l'Egypte s'est jointe aux coauteurs.

31. M. GIRON (Colombie) indique que la Colombie se joint aux coauteurs.

32. Le projet de résolution A/C.2/45/L.17/Rev.1 est adopté.

33. M. ELNUR (Soudan) remercie tous les Etats grâce auxquels l'opération Survie au Soudan pourra se poursuivre et atteindre ses objectifs.

La séance est levée à 16 h 40.